

Aspectualité et modalité : entre le lexique et la grammaire

Tatiana Milliaressi, Svetlana Vogeleer

0. INTRODUCTION

L'aspectualité et la modalité sont deux catégories sémantiques complexes et interactives qui suscitent d'innombrables discussions. Leur mise en forme, grammaticale ou lexicale, est conditionnée par le type de langue. Ainsi, les langues slaves grammaticalisent l'aspect (le système verbal y présentant des paradigmes de conjugaison de l'imperfectif et du perfectif), alors que les langues romanes et germaniques le lexicalisent. En revanche, les langues romanes et germaniques grammaticalisent le mode (le subjonctif en français et le *subjunctive* en anglais), que les langues slaves lexicalisent. La question qui se pose est de comprendre les raisons de ce partage d'influence entre aspectualité et modalité.

Les interactions entre l'aspectualité et la modalité sont souvent soulignées par des linguistes (Gosselin (2005), Wiemer (2006), Šmelëv & Zaliznjak (2006), Klimonow (2007), Abraham & Leiss (2008), Vojvodić (2012)) sur l'exemple de langues de types différents. Les frontières entre aspectualité et modalité ne sont pas toujours nettes¹. En effet, les paramètres qui sont définitoires pour l'aspectualité et la modalité sont souvent communs : la nature ontologique des procès (voir les articles de Van de Velde et de Milliaressi (dans ce volume)), l'évaluation (voir les articles de Gosselin, de Milliaressi, d'Amiot & Stosic), le décalage entre les points de vue et l'évidentialité (voir les articles de Rothstein et de Veters & Barbet), le rôle de la délimitation du procès et sa relation à la télicité (voir les articles de Van de Velde, de Vogeleer, de Patard & de Mulder et de Milliaressi).

L'aspectualité et la modalité sont analysées en tant que deux catégories à sémantisme de subjectivité impliquant l'existence d'un évaluateur. Ces propriétés partagées entre l'aspectualité et la modalité posent plusieurs questions que les auteurs permettront, nous l'espé-

1. Voir, par exemple, Landman (1992), Portner (1998) sur la sémantique aspectuelle et modale du progressif anglais, Vojvodić (2012) sur le futur imperfectif et la modalité dans les langues slaves.

rons, d'éclairer sur l'exemple de langues de types différents (russe, serbe, latin, français, anglais) :

- Quel est le rôle du type de langue dans la mise en forme lexicale ou grammaticale du sens aspectuel ? (Milliaressi ; Patard & De Mulder)
- Quelle est la nature de l'évaluation aspectuelle et celle de l'évaluation modale ? (Gosselin ; Rothstein ; Vettters & Barbet ; Vogeleer)
- Quel est le rapport entre les catégories ontologiques (actions, événements, états, qualités) dans les nominalisations et l'aspect ? (Van de Velde)
- Quelles sont les formes d'évaluation prises en charge par l'affixation ? (Amiot & Stosic ; Milliaressi)
- Quelle est l'influence réciproque entre le sens lexical du verbe recteur et le mode dans les complétives ? (Gosselin ; Rothstein)
- Quelles sont les causes de la variation de sens modal des verbes modaux ? (Vettters & Barbet ; Vogeleer)

1. ASPECTUALITÉ VERBALE

Le terme *aspectualité* reflète l'hétérogénéité et la complexité de cette catégorie (cf. à ce sujet Bondarko (2003 [1987] : 41)). Il embrasse à la fois l'aspect grammatical et l'aspect lexical et résulte de l'interaction de plusieurs paramètres de niveaux différents. Autrement dit, pour définir l'aspect grammatical et l'aspect lexical, il est indispensable tout d'abord de définir l'aspect en tant que catégorie sémantique.

1.1. *Aspect : définitions et classifications*

Sur le plan conceptuel de l'aspect, c'est la structure interne du déroulement du procès (temps interne) qui a une importance capitale par rapport à la durée du procès sur l'axe temporel (temps externe) (voir l'article de Milliaressi).

Le déroulement interne des procès présente trois phases internes successives : processus, terme naturel et état. Le terme naturel est un aboutissement qualitatif d'un processus, il est suivi d'un état. Le temps externe comporte deux points quantitatifs sur l'axe temporel : début et fin.

Sur le plan référentiel, le procès peut s'articuler à chacune de ces phases :

- 1) développement seul ("travailler") ;
- 2) développement + terme naturel ("lire (un livre)") ;
- 3) terme naturel seul ("éclater") ;

4) terme naturel + état (“tomber amoureux, s’éprendre”);

5) état seul (“savoir”).²

Sur le plan sémantique, l’opposition fondamentale de l’articulation interne du procès est *télique / atélique*.

Sur le plan de la délimitation temporelle du début et de la fin de la durée du procès (délimitation quantitative), la structure externe du procès présente l’un des deux cas de figure suivants :

a) début + développement (par exemple, les perfectifs inchoatifs russes du type *zakričat* ‘commencer à crier’; le passé simple dans le contexte suivant : *Tout à coup, il parla*);

b) début + développement + fin (par exemple, les perfectifs délimitatifs russes du type *pokričat* ‘crier un peu’ ou le passé composé français, qui marque le procès avec un début et une fin : *Hier, il a travaillé dans son jardin*).

L’opposition sémantique *délimité / non délimité* est relative à l’articulation externe de la durée du procès (par exemple, dans l’opposition du passé composé à l’imparfait).

Ces deux oppositions primitives (*télique / atélique* et *délimité / non délimité*) se retrouvent à l’origine des définitions de l’aspect les plus citées :

– pour *télique / atélique* :

[...] les aspects sont les manières diverses de concevoir l’écoulement du procès même. (Holt (1943 : 6))

[...] aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation. (Comrie (1976 : 3))

– pour *délimité / non délimité* :

[...] dans les différentes langues [...] la base sur laquelle se déploie l’opposition aspective est partout celle de la délimitation [...] (Cohen (1989 : 63))

Cette opposition fondamentale entre l’aspect délimité (B) et l’aspect non délimité (A) peut constituer à elle seule l’ensemble du système. (*id.* : 71)

[...] ASPECT (repérage non déictique de la DURÉE et des LIMITES du procès) [...] (Laurendeau (1995))

Aspect is the semantic domain of temporal point of view in language. (Smith (2009 : 25))

Les deux paramètres peuvent interagir. En effet, le terme naturel (*télos*) implique la fin temporelle du procès (borne finale). Cependant, l’inverse n’est pas vrai, puisque le temps interne du procès et le temps externe n’ont rien en commun sur le plan conceptuel (cf. Karolak (1998 : 170)). Par conséquent, la structuration interne caractérise la sémantique aspectuelle, alors que la délimitation externe est inhérente à la vision dynamique du temps.

2. Pour des procès similaires, cette articulation n’est pas toujours identique dans différentes langues. Par exemple, le procès “arriver” est conceptualisé en français comme relevant du type 3, alors qu’en russe il est conceptualisé comme relevant du type 2.

La vision dynamique du temps est opposée à sa vision statique (cf. Lyons (1977)), qui peut se traduire en termes d'opposition de points de vue, épistémique et perceptuel, du locuteur (Vogeleer (1994a, 1994b)). La vision dynamique du temps résulte du point de vue épistémique lorsque le locuteur sait (ou pense savoir) qu'il existe une situation d'un certain type. Le point de vue épistémique est externe à la situation, ce qui permet au locuteur de délimiter le procès dans le temps. En revanche, le point de vue perceptuel implique une vision statique, expérimentielle du temps, lorsque le locuteur voit (ou pense voir) une situation dans son déroulement, sans percevoir son début ni sa fin, et à laquelle il participe émotionnellement.

L'opposition délimité / non délimité concerne donc l'expression de l'ordre des procès dans le temps, elle est différente de l'évaluation du déroulement interne du procès. Cette opposition est souvent associée à la sémantique aspectuelle (cf., par exemple, l'aspect "point de vue" de Smith (1997 [1991])). Cependant, elle est différente de l'opposition télique / atélique, qui caractérise le déroulement interne du procès.

Cette différence entre grammaticalisation de la structure interne du procès pour les langues slaves et grammaticalisation de la délimitation externe du procès pour les langues romanes et germaniques est la conséquence de deux systèmes opposés : les langues slaves construisent les relations temporelles (expression de l'ordre des procès) autour des formes verbales aspectives, alors que les langues romanes et germaniques construisent les relations aspectuelles autour des formes verbales temporelles.

1.2. *Évaluation aspectuelle et télicité*

Étant l'une des caractéristiques essentielles de l'aspect slave, la télicité est souvent considérée comme une propriété définitoire et inhérente à l'aspect perfectif (Smith (1986), Comrie (1989), Bondarko (2003 [1987]), Šeljakin (2001), Breu (2004 : 252)). Cependant, ce n'est pas une propriété exclusive de l'aspect russe. En effet, certains affixes perfectivisants (préfixes et suffixes) marquent dans les langues slaves une délimitation externe (temporelle) du procès indépendamment de sa structuration interne : *pospat*^{Perf} "dormir un peu", *vzgrustnut*^{Perf} "s'adonner pendant un court moment à la nostalgie du passé". Il s'agit, en réalité, d'un perfectif atélique, ce qui met en cause l'opposition aspectuelle de base : imperfectif (atélique) / perfectif (télique). Pour éviter l'éclatement des valeurs aspectives³, certains aspectologues choisissent d'élargir la notion de télicité pour qu'elle puisse couvrir tous les emplois perfectifs du russe (Bondarko (2003 [1987] : 50-51), Šeljakin (2008 [2007] : 36)) ; d'autres nient l'existence même

3. Nous opposons les valeurs aspectives grammaticales, relatives à l'opposition imperfectif / perfectif, aux propriétés aspectuelles en général, qui concernent l'ensemble des procédés d'expression de l'aspectualité.

du noyau sémantique stable du perfectif et de l'imperfectif russes (Timberlake (1982), Apresjan (1997), Zaliznjak & Šmelëv (1997)).

Les emplois les plus discutés du perfectif atélique russe sont les suivants :

- 1) perfectifs désignant des procès progressivement évolutifs du type “augmenter” ;
- 2) perfectifs à sens délimitatif du type *porabotat* ‘travailler un certain temps’ ;
- 3) perfectifs à sens inchoatif du type *zagovorit* ‘commencer à parler’.⁴

Les perfectifs atéliques dénotant des procès progressivement évolutifs du type *ponizit* ‘sja’ “baisser” (“devenir plus bas”) sont souvent dérivés des adjectifs graduables, c’est-à-dire qu’ils sont graduables par paliers non équivalents de croissance ou de décroissance. Ce type de procès n’a pas été initialement inclus dans la classification de Vendler (1967 [1957]) ; Dowty (1979 : 88) les qualifie de « degree achievements », Padučeva (2010 [1996] : 117), de « gradatifs ».

En effet, lorsque l’intensité du procès augmente ou diminue, il n’y a aucun terme naturel sur le plan conceptuel. Le perfectif marque, à notre avis (voir Milliaressi (2009, 2010)), une *évaluation du déroulement du procès à un moment donné* (moment de l’énonciation et/ou moment de référence). C’est le moment de l’interruption imaginaire (externe) du procès (arrêt sur image) et l’évaluation de son évolution interne, comme le montre la comparaison de (1a) et (1b) :

- (1) a) *Poezd zamedljal*^{Imp} *xod*
 “Le train **était en train de ralentir**”
 b) *Poezd zamedlil*^{Perf} *xod*⁵
 “Le train **a ralenti**”

L’imperfectif de (1a) constate un processus de ralentissement, alors que le perfectif de (1b) évalue le résultat du ralentissement au moment de l’énonciation par rapport à un point antérieur où le procès est considéré comme n’ayant pas lieu. Cette évaluation du procès est inhérente à tous les emplois atéliques du perfectif.

Prenons l’exemple des perfectifs dénotant des procès délimités de l’extérieur. Ce mode d’action est appelé *délimitatif* (*pospat*^{Perf} “dormir quelque temps”, *sosnut*^{Perf} “dormir un peu”) et *perduratif* (*prospat*^{Perf} *dva časa* “dormir deux heures”) (cf. Maslov (2004 [1984] : 32), Karavanov (1991), Padučeva (2010 [1996] : 145-146), Tommola (2013)). La particularité de ces perfectifs est d’admettre les circonstants de durée, contrairement à tous les autres modes d’action du perfectif (par exemple, **Ja napisal*^{Perf} *dva časa* “J’ai écrit deux heures”).

4. Pour un développement plus approfondi de la sémantique du perfectif atélique russe, voir Milliaressi (à paraître, § 2.3).

5. Bondarko (2003 [1987] : 50) considère ce type de procès comme téliques, puisqu’ils sont pourvus de « télos relatif ». Il distingue le *télos relatif*, qui est une limite relative de l’épuisement du procès, et le *télos absolu*, qui est une limite absolue de l’épuisement du procès au-delà de laquelle il ne peut plus continuer.

Ainsi, *J'ai dormi (pendant) deux heures* peut correspondre à trois perfectifs (*pospal*, *prospal* et *sosnul*) et à l'imperfectif (*spal*) :

- (2) a) *Ja **pospal**^{Perf} dva časa*
 b) *Ja **prospal**^{Perf} dva časa*
 c) *Ja **sosnul**^{Perf} dva časa*
 d) *Ja **spal**^{Imp} dva časa*

Dans l'exemple (2a), la durée est perçue comme courte ; dans (2b), comme prolongée ; dans (2c), comme passée très rapidement ; et enfin, dans l'exemple (2d), avec l'imperfectif, la durée du sommeil est constatée de façon neutre. La conclusion qui s'impose est que l'imperfectif est neutre, alors que le perfectif *évalue* la durée.

On remarquera que l'imperfectif ne délimite pas la durée du procès. Le sens aspectuel de l'imperfectif est processif et non délimitatif. Le procès est perçu comme délimité dans (2d) grâce au circonstant (*pendant*) *deux heures*. En effet, la délimitation externe n'est pas définitoire pour le système aspectuel russe.

Quant à la durée du procès marquée par le perfectif, la délimitation de ce procès est une conséquence de son évaluation aspectuelle exprimée par le sens lexical des préfixes. Ainsi, la durée délimitée peut être perçue en fonction de son déroulement interne (longue si le procès est pénible, courte s'il est agréable, ou encore pas prolongée mais suffisante, etc.). Par conséquent, il est important, à notre avis, de distinguer le sens aspectuel (évaluation du procès pour le perfectif en général) d'une part, et le sens lexical du préverbe *po-* (durée perçue comme courte mais suffisante) d'autre part. Cette distinction concerne plusieurs modes d'action (voir l'article d'Amiot & Stosic sur l'évaluation lexicale du mode d'action fréquentatif).

La propriété aspective du perfectif dénotant un procès extérieurement délimité est donc l'évaluation aspectuelle du déroulement de ce procès. Pour pouvoir être évaluée, la durée du procès est délimitée au début et à la fin. Cette délimitation est une condition nécessaire de l'évaluation, elle n'a pas de statut autonome, elle est subordonnée à l'aspect.

En conclusion, l'évaluation aspective du procès est une propriété fondamentale primitive qui est antérieure aux deux oppositions aspectives spécifiques : télique / atélique (pour les procès avec changement qualitatif) et évalué / non évalué (pour les processus).

1.3. *Délimitation et ordre des procès*

L'opposition sémantique délimité / non délimité est définitoire pour l'expression de l'ordre des procès (antériorité, postériorité, simultanéité). En effet, pour que les procès puissent se succéder, ils doivent être délimités (3a : Il y a des fraises sur la table. Paul a mangé une fraise. Marie l'a vu et lui a proposé tout de suite de la Chantilly pour les fraises restantes) ; pour qu'un procès soit accompli pendant que l'autre se déroule, il doit être délimité par rapport à cet autre

procès non délimité (3b : Au moment où Paul mangeait ses fraises, Marie lui a proposé de la Chantilly) :

- (3) a) Paul **a mangé** une fraise, Marie lui **a proposé** de la Chantilly
 b) Paul **mangeait** des fraises, Marie lui **a proposé** de la Chantilly

Cette opposition (délimité / non délimité) constitue l'axe de l'architecture temporelle complexe et développée des langues romanes et germaniques, dans lesquelles le temps est couplé avec l'expression de l'ordre des procès. En revanche, dans les langues slaves, dans lesquelles le temps est couplé avec l'aspect, le système temporel est simple, il est construit autour de l'aspect ; les relations d'ordre entre les procès se construisent également sur la sémantique aspectuelle ou, plus précisément, sur l'opposition entre la valeur processive et atélique de l'imperfectif et la valeur télique du perfectif.

En français, la télicité et l'atélicité peuvent avoir une expression lexicale : *résoudre*, *arriver* (téliques) et *marcher*, *réfléchir* (atéliques). Ainsi, l'infinitif français peut être porteur, dans certains cas, du sens télique ou du sens atélique, indépendamment de son expression temporelle : *se lever et partir* (succession de procès téliques), *regarder et sourire* (simultanéité des procès atéliques).

En revanche, en russe, la télicité et l'atélicité sont exprimées non seulement lexicalement, mais aussi grammaticalement : si "regarder" et "sourire" sont présentés comme une suite d'imperfectifs (*smotret'*^{Imp} *i ulybat'sja*^{Imp} "regarder et sourire"), alors ils sont simultanés ; s'ils sont présentés par deux perfectifs (*posmotret'*^{Perf} *i ulybnut'sja*^{Perf} "regarder et sourire"), ils se succèdent. Par conséquent, l'ordre des procès peut être exprimé par des moyens aspectuels (sur la relation entre l'ordre des procès et la modalité, voir l'article de Vogeleer (dans ce volume)).

Ainsi, l'aspect est relatif à la *structuration interne* du procès en phases, il marque une évolution quantitative (du processus) aboutissant à un changement qualitatif (le télos) suivi de l'instauration d'une qualité stable (l'état), qui, à son tour, peut donner lieu à une évolution. L'aspect peut être présenté comme une évaluation du déroulement interne du procès. Cette propriété fondamentale, générale de l'aspect se réalise dans deux oppositions sémantiques spécifiques : 1) l'évaluation du changement qualitatif : télique / atélique (pour les verbes désignant des procès avec un changement qualitatif) ; 2) l'évaluation du déroulement du processus atélique : évalué / non évalué (pour les verbes désignant des procès sans changement qualitatif).

Le rôle des préfixes est fondamental pour les deux oppositions (voir à ce sujet l'article de Patard & De Mulder sur l'exemple du latin et de l'ancien français et celui de Milliaressi sur l'exemple du russe).

Les modes d'action (*Aktionsarten*) spécifient les deux types de structuration (interne et externe) du procès à travers la structure mor-

phologique des verbes ; c'est une catégorie lexicale qui complète la catégorie grammaticale de l'aspect (voir l'article d'Amiot & Stosic).

La *délimitation externe* du procès concerne sa durée indépendamment de sa structure interne, elle présente deux points externes sur l'axe temporel : début et fin. Elle est à l'origine des approches en termes d'aspect "point de vue" (Smith (1997 [1991]) et Vogeleer (dans ce volume)).

La superposition des deux structurations du procès (interne et externe) crée des conditions nécessaires à l'évaluation aspectuelle de la situation par le locuteur (voir Milliaressi (2011) et Van de Velde (dans ce volume)).

2. MODALITÉ VERBALE

2.1. *Modalité : définitions et classifications*

Les définitions de la modalité sont multiples, de la plus large, qui entend par modalité toute manifestation de subjectivité dans l'énoncé (cf. section 2.2.), à la plus étroite, celle qui ramène la modalité aux relations basiques de possibilité et de nécessité⁶. Selon la définition la plus usuelle (cf. Declerck (2011)), la modalité est une relation qui place l'actualisation de la situation du "préjacent", ou "résidu", c'est-à-dire la situation qui reste si l'on supprime la modalité⁷, dans un monde non factuel tout en reliant ce monde au monde factuel⁸.

Selon Gosselin (2010), la modalité est un mode d'évaluation de la validité (et non de la vérité) du contenu propositionnel d'une phrase ou d'une proposition. Cette définition a l'avantage de prendre en compte les attitudes propositionnelles appréciatives (*Je suis content / Je regrette que tu sois là*), qui sont modales bien que la proposition qu'elles introduisent soit actualisée dans le monde factuel (cf. Gosselin (dans ce volume)). Tout en étant factives, ces attitudes propositionnelles impliquent une référence à un monde non factuel, celui des préférences du locuteur (ou de tout autre sujet de l'attitude). En adoptant une attitude euphorique (positive), celui-ci signale que le monde factuel, celui où le préjacent est actualisé, est préférable aux mondes non factuels dans lesquels ce n'est pas le cas. En adoptant une attitude dysphorique (négative), le locuteur signale que les mondes non factuels, dans lesquels le préjacent n'est pas actualisé, sont préfé-

6. Declerck (2011 : 21) observe que « modality is a most elusive concept, [...] usually illustrated (rather than defined) by a list of possible meanings that 'modal auxiliaries' can have ».

7. Le terme de "résidu" est dû à Declerck (cf., par exemple, Declerck (2011)). Nous utiliserons ici le terme de "préjacent", dû à von Stechow (cf., entre autres, von Stechow & Iatridou (2009)).

8. Le monde factuel est un monde constitué de "faits". Pour Frege (1956 : 307), « a fact is a thought that is true ».

rables au monde factuel, dans lequel l'actualisation a lieu (voir Rothstein (dans ce volume) au sujet des modalités euphoriques et dysphoriques). Si l'on se fonde sur la définition de Gosselin (2010) citée ci-dessus, l'évaluation est inhérente au concept même de modalité.

Dans le domaine des possibilités et nécessités, les différentes modalités sont classées en groupes. Palmer (1986 : 103-104) ne distingue que deux groupes : modalité épistémique et modalités radicales, ces dernières étant définies négativement, comme toutes les modalités à l'exception de la modalité épistémique. Hacquard (2006) distingue trois groupes : modalité épistémique, modalités radicales, subdivisées en capacités (« abilities ») et modalités visant un but (« goal-oriented »), et les “vrais” déontiques (« true deontics »), ce dernier groupe ne contenant que des déontiques performatifs (*Tu dois partir*).

Van der Auwera & Plungian (1998) proposent une classification fondée sur la lexicalisation des modalités dans des langues typologiquement différentes. Ils distinguent :

- la modalité interne au participant (capacité / nécessité),
- la modalité externe (circonstances),
- la modalité déontique (considérée comme un cas spécial de modalité externe),
- la modalité épistémique⁹.

Il est bien connu que le sens des verbes modaux, surtout celui de *pouvoir* et *devoir*, varie selon leurs conditions d'emploi. Ces verbes sont aptes à exprimer toutes les modalités répertoriées ci-dessus, auxquelles on pourrait encore ajouter la modalité illocutoire, analysée dans l'article de Veters & Barbet (dans ce volume). Pour certains chercheurs, cette variation produit des sens suffisamment différenciés pour considérer ces verbes comme polysémiques (cf., par exemple, Lyons (1977), Palmer (1986)). Ce point de vue est également adopté par Gosselin (2010) dans le cadre de sa Théorie modulaire des modalités. Dans certaines autres approches, par exemple dans l'approche quantificationnelle de Kratzer (1981, 1991) (cf. section 2.2.), on considère que les verbes modaux sont sous-déterminés, de sorte que chaque verbe a un sens de base (« core meaning »), un invariant qui reste préservé dans toutes ses interprétations.

2.2. Modalité et aspect : caractéristiques communes et interaction

L'aspect et la modalité partagent plusieurs caractéristiques. La première est que les deux notions impliquent l'évaluation, et donc une certaine subjectivité. Pour l'aspect (morpho-)lexical, qu'il soit grammaticalisé, comme c'est le cas dans les langues slaves, ou seulement lexicalisé, comme c'est le cas dans les langues romanes, l'évaluation porte sur le déroulement interne du procès, sur sa structure temporelle interne (cf. Milliaressi (dans ce volume)). Pour la moda-

9. Cf. Veters & Barbet (dans ce volume) pour d'autres classifications, relatives plus spécifiquement au domaine du français.

lité, l'évaluation porte, selon la définition de Gosselin (2010) citée dans la section 2.1., sur la validité du contenu propositionnel d'une phrase ou d'une proposition.

Le terme de modalité est parfois utilisé dans un sens très large, défini comme toute manifestation de subjectivité, et donc de l'évaluation, dans l'énoncé. Ainsi, selon Ducrot (1993 : 128), ce terme recouvre toute la gamme des « prises de position » qui marquent le discours du locuteur et qui traduisent « la vision du monde véhiculée par nos énoncés ». Rappelons que l'aspect, au sens d'aspect "point de vue" (Smith (1997 [1991])), celui qui concerne la structuration temporelle externe, l'ordre des procès, et qui est marqué (ou impliqué) par les temps verbaux dans les langues romanes (cf. Milliaressi (dans ce volume)), traduit lui aussi une "vision". C'est la vision que le locuteur a de l'événement en adoptant un point de perspective interne sur l'événement, inclus dans l'intervalle de l'événement (aspect imperfectif), ou un point de perspective externe (aspect perfectif), localisé après ou avant l'événement sur l'axe du temps.

La deuxième caractéristique partagée par l'aspect et la modalité est l'hétérogénéité de leurs sources respectives et de leurs moyens d'expression. En ce qui concerne l'aspect, les paramètres qui le déterminent se situent aux niveaux conceptuel, lexical, grammatical et discursif (cf. Milliaressi (dans ce volume)). Les sources de la modalité sont tout aussi hétérogènes.

Selon la Théorie modulaire des modalités (Gosselin (2010)), chaque modalité se caractérise par neuf paramètres susceptibles de prendre différentes valeurs. Ces paramètres se situent aux niveaux conceptuel (paramètres qui définissent les catégories modales) et fonctionnel (paramètres qui rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé). Un énoncé peut se voir attribuer deux modalités différentes. Ces deux modalités interagissent entre elles, de sorte que les paramètres de l'une peuvent contraindre les valeurs attribuées à certains paramètres de l'autre. C'est notamment le cas des attitudes propositionnelles dans lesquelles la modalité exprimée par le verbe recteur (modalité lexicale) interagit avec le mode de la complétive (modalité grammaticale) (cf. Gosselin (dans ce volume)).

Selon l'approche quantificationnelle (Kratzer (1981, 1991)), une expression modale est un quantificateur, existentiel ou universel, qui quantifie sur un ensemble de mondes accessibles, c'est-à-dire compatibles avec les croyances du locuteur. Cet ensemble de mondes est appelé *base modale* (« modal base »). Un verbe de type *pouvoir* est un quantificateur existentiel. Il dit que la proposition du préjacent est vraie dans *certain*s mondes compatibles avec les croyances du locuteur (mondes qui constituent la base modale). Un verbe de type *devoir* est un quantificateur universel. Il dit que la proposition du préjacent est vraie dans *tous* les mondes compatibles avec les croyances du locuteur. Les mondes qui constituent la base modale sont restreints et/ou ordonnés par une *source d'ordre* (« ordering source »). La fonction de cette "source d'ordre" consiste à classer les mondes de la base modale selon certains critères. Ce sont des critères sur lesquels le locuteur se fonde pour considérer certains

mondes comme “meilleurs” (plus probables) que d’autres. Par exemple, le verbe modal *devoir* de *Marie n’est pas là. Elle doit être malade* quantifie sur une base modale (les croyances du locuteur) qui contient aussi bien les mondes dans lesquels Marie est malade que ceux dans lesquels elle est en bonne santé. La source d’ordre établit que les mondes dans lesquels Marie est malade sont meilleurs que ceux dans lesquels ce n’est pas le cas. La sélection se fonde sur des critères utilisés par le locuteur pour son inférence ou son hypothèse. Par exemple, la sélection peut se fonder sur une représentation stéréotypée du locuteur, du genre *Typiquement, quand quelqu’un est absent (au bureau), c’est parce qu’il est malade*, ou sur des faits connus du locuteur (le comportement précédent de Marie), des normes / règles, des circonstances, etc. L’approche quantificationnelle explique la variation de sens des verbes modaux par l’interaction entre trois paramètres : la force quantificationnelle du verbe modal (possibilité / probabilité / nécessité), la base modale (croyances du locuteur) et la source d’ordre (stéréotypes, normes, circonstances, faits, etc.). C’est donc cette interaction complexe qui est responsable des différentes “saveurs” (« flavours ») d’un verbe donné, tandis que son sens de base (« core meaning ») reste préservé dans toutes ses interprétations (cf. section 2.1.).

La diversité caractérise non seulement les sources de la modalité, mais aussi les expressions modales. D’après la classification de Portner (2009 : 2-8), les phénomènes modaux peuvent se situer au niveau phrastique (par exemple, des adverbes modaux comme *probablement*, *peut-être*), au niveau subphrastique (mode verbal, attitudes propositionnelles) et au niveau discursif (évidentialité, modalité illocutoire).

Les articles qui traitent de la modalité dans ce volume se concentrent sur la modalité exprimée par des verbes, en particulier sur l’interaction entre les verbes d’attitude propositionnelle et le mode dans la complétive (Gosselin ; Rothstein), et sur les semi-auxiliaires modaux *pouvoir* et *devoir* (Vetters & Barbet ; Vogeleer). Si l’on applique la classification de Portner citée ci-dessus, la modalité examinée dans ces études se situe au niveau subphrastique (Gosselin ; Rothstein) et, pour l’article de Vetters & Barbet, qui propose une analyse des emplois illocutoires de *pouvoir* et *devoir*, au niveau discursif.

Dans le domaine de l’aspect, on distingue l’aspect lexical (relatif aux types de procès) et l’aspect “point de vue” (Smith (1997 [1991])), marqué en français par les temps verbaux. Lorsque les deux aspects divergent, leur combinaison, ainsi que l’influence d’adverbes temporels, peut provoquer des phénomènes de coercition. La coercition pourrait être illustrée par une phrase comme *Tout à coup, il chanta*, dans laquelle le verbe d’activité (aspect lexical imperfectif) acquiert une lecture inchoative (aspect “point de vue” perfectif).

La coercition existe également dans le domaine de la modalité verbale, où elle est exercée par l’aspect et la temporalité. Vogeleer (dans ce volume) examine l’interaction des verbes modaux *pouvoir* et *devoir* avec l’aspect lexical (type de procès) du verbe à l’infinitif qu’ils introduisent et avec l’aspect grammatical (aspect “point

de vue”) impliqué par les temps verbaux. Selon son analyse, ces deux aspects, et les relations temporelles qu’ils autorisent ou bloquent, jouent un rôle déterminant dans la variation des sens modaux de *pouvoir* et *devoir*.

3. CONCLUSION

Les deux types de segmentation (interne et externe) s’articulent différemment dans les langues slaves et dans les langues romanes. Les langues slaves grammaticalisent la structuration interne du procès et lexicalisent sa structuration externe sous la forme de modes d’action. Les langues romanes grammaticalisent la délimitation externe du procès, alors que l’aspect (structuration interne) se présente au niveau lexical, le niveau qui nous intéresse ici, sous la forme de types de procès et de modes d’action. Cette dernière catégorie peut être exprimée par des moyens lexicaux, par exemple des constructions inchoatives (*se mettre à*), et par la morphologie suffixale (par exemple des suffixes pluriactionnels).

La modalité présente un système d’interactions complexes entre le sens lexical des verbes modaux et l’infinitif ou le mode de la complétive qu’ils introduisent.

Selon nous, la propriété commune la plus saillante partagée par ces deux catégories est l’évaluation. Dans le domaine de l’aspect, l’évaluation résulte de la superposition de deux structurations du procès, structuration interne et structuration externe. Quant à l’évaluation modale, elle porte sur la compatibilité entre les mondes possibles et (les croyances du locuteur sur) le monde factuel.

Les articles réunis dans ce volume apportent des éléments de réponse aux questions soulevées dans notre introduction et ouvrent de nouvelles pistes de recherche dans ces deux domaines où l’interaction entre le lexique et la grammaire joue un rôle déterminant.

TATIANA MILLIARESSI
*Université Lille 3 -
 Charles de Gaulle
 STL - UMR 8163 du CNRS*

SVETLANA VOGEELEER
*Institut Libre Marie Haps
 (Traduction - Interprétation)
 Centre de recherche
 en linguistique LaDisco,
 Université Libre de Bruxelles*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABRAHAM W. & LEISS E. (2006), « Cross-linguistic aspect / Aktionsart-modality links », workshop 1, in *SLE 39th Annual Meeting*, pp. 125-145.

- AMIOT D. & STOSIC D. (dans ce volume), « Morphologie aspectuelle et évaluative en français et en serbe », *Lexique* 22, 2015, pp. 111-142.
- APRESJAN Ju.D. (1997), « Leksikografičeskaja traktovka vida: netrivial'nye slučai », in Čertkova M.Ju. éd., *Trudy aspektologičeskogo seminara filologičeskogo fakul'teta MGU im. M.V.Lomonosova*, vol. 2, Moskva, Izdatel'stvo MGU, pp. 7-20.
- BONDARKO A.V. (2003), « Soderžanie i tipy aspektual'nyx otnošenij », in Bondarko A.V. éd., *Teorija funkcional'noj grammatiki*, 3^e éd., Moskva, Editorial URSS, pp. 40-66 ; 1^e éd., 1987.
- BREU W. (2004), « Teoretičeskaja model' vzaimodejstvija vida s leksikoj », in Remnëva M.L. & Polikarpov A.A. eds, *Russkij jazyk: istoričeskie sud'by i sovremennost': trudy i materialy. II Meždunarodnyj kongress issledovatelej russkogo jazyka. 18-21 marta 2004 g.*, Moskva, Izdatel'stvo Moskovskogo universiteta, pp. 251-252.
- ČERTKOVA M.Ju. éd. (1998), *Tipologija vida*, Moskva, Škola Jazyki ruskoj kul'tury.
- COHEN D. (1989), *L'aspect verbal*, Paris, Presses Universitaires de France.
- COMRIE B. (1976), *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*, Cambridge (UK), Cambridge University Press.
- DECLERCK R. (2011), « The definition of modality », in Patard A. & Brisard F. eds, *Cognitive Approaches to Tense, Aspect and Epistemic Modality*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, pp. 21-44.
- DOWTY D.R. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar. The semantics of verbs and times in Generative Semantics and in Montague's PTQ*, Dordrecht / Boston, D. Reidel Publishing Company.
- DUCROT O. (1993), « À quoi sert le concept de modalité ? », in Dittmar N. & Reich A. eds, *Modality in Language Acquisition / Modalité et acquisition des langues*, Berlin, Walter de Gruyter, pp. 111-130.
- FREGE G. (1956), « The thought: a logical inquiry », *Mind* LXV, n^o 259, pp. 289-311.
- GLOVINSKAJA M.Ja. (1998), « Invariant soveršennogo vida v russkom jazyke », in Čertkova M.Ju. éd., pp. 125-135.
- GOSSELIN L. (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck-Duculot. (2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam / New York, Rodopi. (dans ce volume), « Sémantisme modal du verbe recteur et choix du mode de la complétive », *Lexique* 22, 2015, pp. 223-246.
- HACQUARD V. (2006), *Aspects of Modality*, Ph. D. thesis, Massachusetts Institute of Technology.
- HOLT J. (1943), *Études d'aspect*, Copenhague, Munksgaard.
- KARAVANOV A.A. (1991), *Semnyj sostav sposobov glagol'nogo dejstvija soveršennogo vida s prstavkoj po-*, thèse de doctorat, Moskva, MGU.
- KAROLAK S. (1998), « K voprosu o tipologii vida v slavjanskix i romanskix jazykax », in Čertkova M.Ju. éd., pp. 167-182.
- KLIMONOV V. (2007), « Modal'nye funkcii vidovyx form nastojaščego vremeni v russkom jazyke », in *Russkaja slovesnost' v kontekste mirovoj kul'tury*, Nižnij Novgorod, Izdatel'stvo Nižegorodskogo universiteta, pp. 34-39.
- KRATZER A. (1981), « The notional category of modality », in Eikmeyer H.-J. & Rieser H. eds, *Words, Worlds, and Contexts. New approaches in word semantics*, Berlin, Walter de Gruyter, pp. 38-74. (1991), « Modality », in von Stechow A. & Wunderlich D. eds, *Semantik / Semantics. Ein internationales Handbuch der zeitgenös-*

- sischen Forschung. An international handbook of contemporary research*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 639-650.
- LANDMAN F. (1992), « The progressive », *Natural Language Semantics* 1.1, pp. 1-32.
- LAURENDEAU P. (1995), « Exploitation du cadre de la théorie des repérages énonciatifs en linguistique descriptive : le cas du tiroir de l'imparfait », in Bouscaren J., Franckel J.-J. & Robert S. éd., *Langues et langage. Problèmes et raisonnement en linguistique. Mélanges offerts à Antoine Culioli*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 331-343.
- LYONS J. (1977), *Semantics*, Cambridge (UK), Cambridge University Press.
- MASLOV Ju.S. (2004), « Očerki po aspektologii », in Maslov Ju.S., *Izbrannyye trudy: aspektologija. Obščee jazykoznanie*, Moskva, Jazyki slavjanskoj kul'tury, pp. 18-302 ; 1^e éd., 1984.
- MILLIARESSI T. (2009), « Opposition aspectuelle en russe et en français », in Vogeleer S., Brisard F., De Brabanter P., Dendale P. & Le Bruyn B. éd., *Studies van de BKL - Travaux du CBL - Papers of the LSB* 4, 18 p., <http://webh01.ua.ac.be/linguist/SBKL/sbkl2009/mil2009.pdf>.
- (2010), « La catégorie de l'aspect en français », in Neveu F., Muni Toke V., Durand J., Klingler T., Mondada L. & Prévost S. éd., *CMLF 2010 – 2^{ème} Congrès mondial de linguistique française. La Nouvelle-Orléans, États-Unis, 12-15 juillet 2010*, Paris, Institut de Linguistique Française, pp. 1399-1414, http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2010/01/cmlf2010_000197.pdf.
- (2011), « La traduction de la postériorité des procès passés », in Milliaressi T. éd., *De la linguistique à la traductologie. Interpréter / traduire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 75-90.
- (dans ce volume), « La structuration interne du procès et la morphologie aspectuelle », *Lexique* 22, 2015, pp. 25-54.
- (à paraître), *Aspects et temporalité*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- PADUČEVA E.V. (2010), *Semantičeskie issledovanija*, 2^e éd., Moskva, Jazyki slavjanskoj kul'tury ; 1^e éd., 1996.
- PALMER F.R. (1986), *Mood and Modality*, Cambridge (UK), Cambridge University Press.
- PATARD A. & DE MULDER W. (dans ce volume), « La préverbalement en *en* en ancien français : un cas de préfixation aspectuelle ? », *Lexique* 22, 2015, pp. 85-110.
- PORTNER P. (1998), « The progressive in modal semantics », *Language* 74.4, pp. 760-787.
- (2009), *Modality*, Oxford / New York, Oxford University Press.
- ROTHSTEIN P. (dans ce volume), « *Espérer* et *souhaiter* : le subjonctif, la ronde des modalités et l'euphorie », *Lexique* 22, 2015, pp. 189-221.
- SLE 39th Annual Meeting* = Societas Linguistica Europaea, *SLE 39th Annual Meeting. Relativism and Universalism in Linguistics. 30 August-2 September 2006*, Universität Bremen, <http://www.fb10.uni-bremen.de/sle2006/pdf/Tagungsband.pdf>.
- SMITH C. (1986), « A speaker-based approach to aspect », *Linguistics and Philosophy* 9.1, pp. 97-115.
- (1997), *The Parameter of Aspect*, Dordrecht / Boston, Kluwer Academic Publishers ; 1^e éd., 1991.

- (2009), « Aspectual categories in Navajo », in Meier R.P., Aristar-Dry H. & Destruel E. eds, *Text, Time, and Context. Selected Papers of Carlota S. Smith*, Dordrecht / Heidelberg / London / New York, Springer, pp. 25-59.
- ŠELJAKIN M.A. (2008), *Kategorija aspektual'nosti russkogo glagola*, Moskva, Editorial URSS ; 1^e éd., 2007.
- ŠMELĚV A.D. & ZALIZNJAK A.A. (2006), « Aspect, modality, and closely-related categories: the case of Russian », in *SLE 39th Annual Meeting*, p. 81.
- TIMBERLAKE A. (1982), « Invariance and the syntax of Russian aspect », in Hopper P.J. ed., *Tense-Aspect. Between semantics & pragmatics*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, pp. 305-331.
- TOMMOLA H. (2013), « Status delimitativa, tak nazываемыx способов действия и “пустыx” приставок », in Nilsson M. & Zorikhina Nilsson N. eds, *The Semantic Scope of Slavic Aspect. Fourth Conference of the International Commission on Aspectology of the International Committee of Slavists*, Göteborg, Göteborgs Universitet, pp. 150-152.
- VAN DER AUWERA J. & PLUNGIAN V. (1998), « Modality's semantic map », *Linguistic Typology* 2, pp. 79-124.
- VAN DE VELDE D. (dans ce volume), « Les conditions aspectuelles de l'interprétation événementielle des nominalisations », *Lexique* 22, 2015, pp. 55-84.
- VENDLER Z. (1967), « Verbs and times », in *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, Cornell University Press, pp. 97-121 ; 1^e éd., *The Philosophical Review* 66.2, 1957, pp. 143-160.
- VETTERS C. & BARBET C. (dans ce volume), « Les emplois illocutoires de pouvoir », *Lexique* 22, 2015, pp. 171-188.
- VOGELEER S. (1994a), « L'accès perceptuel à l'information : à propos des expressions *un homme arrive – on voit arriver un homme* », *Langue française* 102, pp. 69-83.
- (1994b), « Le point de vue et les valeurs des temps verbaux », *Travaux de linguistique* 29, pp. 39-58.
- (dans ce volume), « Pouvoir et devoir : interaction entre la modalité, l'aspect et la temporalité », *Lexique* 22, 2015, pp. 145-170.
- VOJVODIĆ D.P. (2012), *Problematika razvoja futura i njegove grammatikalisacije u slovenskim jezicima: (s posebnim osvrtom na situaciju u srpskom, ruskom i poljskom)*, Ruse, Leni-An.
- VON FINTEL K. & IATRIDOU S. (2009), *Morphology, Syntax, and Semantics of Modals*, materials for LSA Institute class (LSA 220), University of California, Berkeley, <http://web.mit.edu/fintel/fintel-iatridou-2009-lsa-modals.pdf>.
- WIEMER B. (2006), « Aspect choice in modal contexts: Russian and the other Slavic languages », in *SLE 39th Annual Meeting*, pp. 142-144.
- ZALIZNJAK A.A. & ŠMELĚV A.D. (1997), *Lekcii po russkoj aspektologii*, München, Verlag Otto Sagner.